

#4

LE MAG
PROFILWOOD

NOVEMBRE 2018

I WOOD KNOW

**SECURITE INCENDIE
DANS LES BATIMENTS
EN BOIS**

PAGE 6

**BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
DANS LES BÂTIMENTS
EN BOIS**

PAGES 12 - 13

DOSSIER

**VALORISATION DE
LA FILIÈRE DU BOIS
LOCAL DANS LES
MARCHÉS PUBLICS
DE TRAVAUX ET DE
FOURNITURES**

PAGES 4-9

AGENDA

11.11.18 YES WE PLANT : CONFÉRENCE ET GUICHETS D'INFORMATIONS « FRÊNE ET CHALAROSE »

Le projet Forêt Pro Bos organise une conférence suivie de guichets d'informations totalement dédiés au frêne et au contexte sanitaire particulier dans la région de Château-Thierry. Elle fournira aux propriétaires forestiers et aux administrations des pistes concrètes pour la gestion de ces peuplements et le renouvellement des frênaies chalarosées avec l'appui des professionnels.

Pour plus d'informations :
www.foret-pro-bos.eu

15.11.2018 LES RENDEZ-VOUS DU BOIS « COMMENT APPRÉHENDER UN MARCHÉ PUBLIC ? »

Le 15 novembre prochain à Namur, Ligne Bois lance la seconde édition des Rendez-vous du Bois, un événement networking destiné à stimuler les rencontres et le partage d'expériences entre professionnels de la construction durable et plus spécifiquement de la construction bois. La thématique de cette seconde édition s'articulera autour de « l'accès des TPME aux marchés publics par regroupement ou sous-traitance ».

Pour plus d'informations :
Aurore Leblanc - al@lignebois.be

22.11.2018 JOURNÉE BOIS&VOUS « PERFORMANCE THERMIQUE ET BOIS ÉNERGIE »

Fibois Hauts-de-France organise le 22 novembre prochain une demi-journée d'information sur la thématique « Performance thermique et bois énergie ».

Pour plus d'informations :
maeva.frerot@fibois-hdf.fr

22.11.2018 FORMATION « PERFORMANCE THERMIQUE »

Vous êtes architecte, bureau d'études, économiste, constructeur, professionnel du bâtiment, technicien de collectivité, bailleur social... L'interprofession Bois du Grand Est vous propose, dans ses locaux à Châlons-en-Champagne (51), une formation sur les performances thermiques dans les bâtiments bois.

Programme et informations :
manon.lonjon@valeur-bois.com

07.12.2018 COLLOQUE « RESSOURCES FORESTIÈRES ET APPROVISIONNEMENT DE DEMAIN »

L'interprofession Fibois Hauts-de-France organise un colloque le vendredi 7 décembre à partir de 8h30 au Centre Artois Expo à Saint-Laurent-Blangy. À cette occasion, l'amont (gestionnaires forestiers et propriétaires forestiers) rencontrera la 1^{re} transformation afin d'échanger sur les perspectives d'approvisionnement pour satisfaire les besoins de la filière de demain.

Pour plus d'informations :
fanny.cadoret@fibois-hdf.fr

17.12.2018 FORMATION « PROCÉDÉ DE SÉCHAGE DU BOIS MASSIF »

L'interprofession Fibois Hauts-de-France et la Confédération Belge du Bois vous proposent, en collaboration transfrontalière, une journée de formation sur les procédés, techniques et coûts de séchage appliqués aux bois issus de feuillus.

Basée sur une méthode d'échanges et d'études de cas concrets, la formation se déroulera en scierie pour permettre la visite du site, et plus particulièrement des séchoirs.

Pour plus d'informations :
contact@confederationbois.be (Belgique)
fanny.cadoret@fibois-hdf.fr (France)

Sommaire

Agenda	2
Édito	3
Valorisation de la filière du bois local dans les marchés publics de travaux et de fournitures	4-5
Sécurité incendie dans les bâtiments en bois	6-7
Réalisations publiques	8-9
Atelier de Tromcourt	10
Jean-Philippe Thomas Architectes	11
Bien-être et santé dans les bâtiments en bois	12-13
Publications ProfilWood	14
News	15
Contacts	16

Éditeur responsable :

Corentin ROLAND
Office économique wallon du bois
Zl de Aye - Rue de la Croissance, 4
6900 Marche-en-Famenne
Belgique

Crédits Photos :

Couverture : Studio VDM / Fibois Hauts-de-France / Laurent Baillet Architecte
P4 : Ney&Partners/WOW
P5 : F.Mercenier - ProFilWood et Ney&Partners/WOW
P6 et 7 : L.ARDHUIN pour TVAA Architectes
P8 : Studio VDM
P9 : Michel Lefranc pour Binche et Pascal Stritt pour Monthemré
P10 : Atelier de Tromcourt - Stabillame
P11 : Thomas Architectes
P12 : Studio VDM / Fibois Hauts-de-France
P13 : Elsa Liverani
P14 : Studio VDM / Fibois Hauts-de-France / Laurent Baillet Architecte

Rédaction :

Thomas Baudot (Fibois Hauts-de-France),
Fanny Cadoret (Fibois Hauts-de-France), Basile Houters (Hout Info Bois), Laetitia Jottard (Ligne Bois), Anne Kenler (Ligne Bois), Aurore Leblanc (Ligne Bois), Manon Lonjon (Valeur Bois), Clément Messias (Fibois Hauts-de-France), Corentin Roland (OEWB), Admon Wajnbium (Ligne Bois),

ÉDITO

Bien que la construction bois possède des atouts non négligeables pour les infrastructures publiques, c'est principalement dans le domaine privé que celle-ci gagne des parts de marché. La filière bois est essentiellement constituée de petites et moyennes entreprises qui, malgré tous les bénéfices qu'elles apportent à notre économie, rencontrent certaines difficultés à accéder aux marchés publics.

Les essences de bois locales ainsi que nos entreprises subissent une forte concurrence étrangère, d'autant plus dans le cadre des marchés publics qui doivent respecter le libre-échange et la concurrence au sein des États membres de l'Union européenne.

Selon les sources, les marchés publics représentent en France et en Belgique 15 à 20 % du PIB et impactent considérablement certains secteurs tels que la construction. Les commandes publiques pourraient potentiellement devenir un véritable levier pour l'économie locale, mais dépendent du bon vouloir des administrations. Le rôle des pouvoirs publics est donc primordial !

Les entreprises locales de la filière bois disposent du savoir-faire nécessaire pour répondre aux principales demandes en termes d'infrastructures et d'aménagements. Quelques exemples vous sont présentés dans ce numéro. Nous souhaitons aussi partager une série d'outils pratiques qui permettent d'encourager l'économie locale tout en respectant les législations européenne, belge et française.

Bonne lecture

Les partenaires ProFilWood

VALORISATION DE LA FILIÈRE DU BOIS LOCAL DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES

La valorisation de la filière du bois local constitue un objectif environnemental et de santé publique que les pouvoirs adjudicateurs peuvent poursuivre dans leurs marchés publics. Elle permet de réduire l'empreinte carbone des projets de construction, de limiter l'émission de gaz à effet de serre due au transport du bois ou encore de développer des capacités de capture du CO₂ en favorisant les ressources forestières durables.

Cependant, le développement de la filière du bois local par les pouvoirs publics doit respecter le droit des marchés publics fondé sur deux principes fondamentaux :

- l'ouverture des marchés publics à la concurrence,

- l'égalité de traitement des entreprises et, notamment, l'interdiction de discrimination sur la base de la nationalité.

Ces principes impliquent que les marchés publics doivent être accessibles à toute entreprise établie dans l'Union européenne. Toute condition restreignant leur accès aux entreprises locales étant prohibée.

En revanche, **les pouvoirs adjudicateurs peuvent valoriser les filières du bois dans les marchés publics locaux, régionaux ou nationaux qui respectent certaines exigences sociales et environnementales.** Ces exigences sont admissibles dans la mesure où elles n'entravent pas, en soi, la participation

des entreprises qui proposent des filières d'autres États membres de l'Union européenne.

Ces exigences sociales et environnementales peuvent être intégrées aux critères de sélection, aux spécifications techniques, aux critères d'attribution et aux conditions d'exécution du marché.

Toute exigence fixée par le pouvoir adjudicateur doit toutefois présenter un lien avec l'objet du marché et respecter le principe de proportionnalité. En outre, si le pouvoir adjudicateur impose un label déterminé, il doit admettre une équivalence lorsque le label n'est pas détenu par l'entreprise.

Exigences techniques

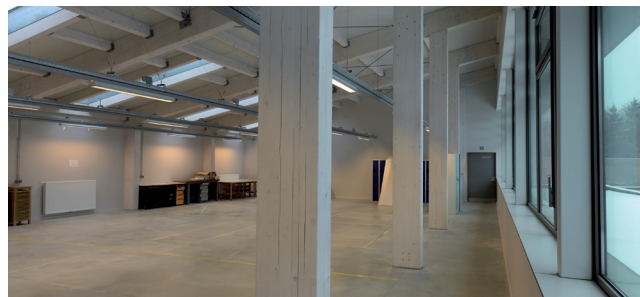
Développement durable

Garantir la mise en œuvre de bois provenant de ressources légales (règlement européen n° 995/2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché) et d'exploitations gérées durablement (label PEFC ou équivalent).

Limiter le nombre d'intermédiaires intervenant depuis l'abattage du bois dans l'exploitation forestière jusqu'à sa livraison au pouvoir adjudicateur ou au site d'exécution du marché.

Coût environnemental des transports

S'assurer que les moyens de transport mis en



œuvre pour acheminer le bois depuis le site d'exploitation forestière au lieu d'exécution du marché (y compris de la forêt au lieu de transformation/conditionnement du bois) ont un impact minimal sur l'environnement compte tenu d'une grille d'analyse de l'impact environnemental reprise en annexe des

documents du marché.

Cette condition est démontrée par une note décrivant les moyens du transport du bois (origine, itinéraires, distances, moyens de transport). Chaque pouvoir adjudicateur peut mettre en place son propre système d'évaluation concernant les impacts environnementaux

relatifs au transport mais nous vous proposons une grille d'analyse réalisée par le Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction (CTMNC) disponible sur le site internet du CTMNC ou auprès des partenaires du projet ProFilWood.

Respect des conditions de travail

Garantir le respect de la réglementation du travail, et les prescriptions en matière de santé et de sécurité du travail, par les intermédiaires de transformation du bois.

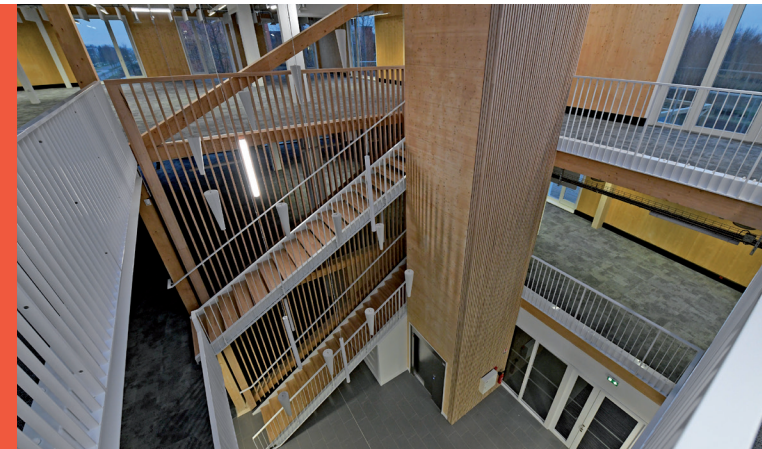
Garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels qu'établis par les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale

du Travail. Cette condition est vérifiée sur base de l'indice CSI des droits dans le monde. Si le bois ou certains intermédiaires proviennent d'un pays classé dans les catégories 5+, 5, 4 ou 3, le soumissionnaire devra démontrer que des mesures ont été prises pour garantir le respect des droits de travailleurs dans la filière de production du bois.

Qu'est-ce que l'indice CSI ?

L'Indice de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) des droits dans le monde 2018 établit un classement de 142 pays à partir de 97 indicateurs internationalement reconnus, pour savoir dans quels pays les travailleurs sont les mieux protégés dans la loi et dans la pratique.

Pour obtenir plus d'informations et accéder au classement : www.ituc-csi.org



Critères d'attribution

Les exigences sociales et environnementales peuvent encore être intégrées aux critères d'attribution. Le soumissionnaire doit être invité à décrire dans une note détaillée les qualités environnementales du bois qu'il mettra en œuvre pour exécuter le marché. Le soumissionnaire justifie techniquement les performances et qualités identifiées ; les incidences environnementales sont calculées et chiffrées.

Dans les critères d'attribution, le pouvoir adjudicateur peut valoriser :

- le nombre d'intermédiaires entre la coupe et la livraison finale,
- le coût environnemental des traitements subis par le bois,
- le coût environnemental des moyens de transport utilisés.

Conditions d'exécution

Renforcer les exigences techniques du marché en prévoyant des pénalités spéciales en cas de non-conformité :

- des moyens de transport utilisés aux engagements du soumissionnaire dans l'offre (pénalité forfaitaire fixée proportionnellement à la perte de performance),
- des bois utilisés aux spécifications techniques du marché et aux engagements pris dans son offre (obligation de remplacer les bois non conformes et pénalité spéciale par jour de retard jusqu'au remplacement par un produit conforme aux spécifications techniques),

Source :

Travail réalisé en 2018 par le bureau d'avocats Daldewolf, spécialisé dans le droit européen et en droit des contrats et des marchés publics.

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS EN BOIS

L'inconscient collectif véhicule bon nombre de lieux communs au sujet du comportement du bois vis-à-vis du feu. Pourtant, s'il est un matériau de construction qui, correctement mis en œuvre, présente des atouts indéniables vis-à-vis de la sécurité incendie, c'est bien le bois.

Paradoxalement, bien qu'il soit combustible, le bois résiste parfaitement au feu. Ce phénomène est à imputer à la couche carbonisée qui se crée à sa surface lorsqu'il brûle. Elle ralentit la progression du feu, et son caractère isolant permet aux parties internes de conserver une température normale et l'intégrité de leur résistance mécanique. Ces caractéristiques sont connues depuis longtemps et maîtrisées au moment des calculs de résistance.

Correctement dimensionné et mis en œuvre, le bois est donc sécuritaire pour les occupants

d'un bâtiment, mais aussi pour les pompiers. Il est d'ailleurs significatif de constater que les

” Correctement dimensionné et mis en œuvre, le bois est donc sécuritaire pour les occupants d'un bâtiment, mais aussi pour les pompiers. ”

secours sont autorisés à intervenir de longues minutes sous une charpente bois en feu en comparaison avec une charpente en béton ou en acier dont le comportement est, quant à lui, imprévisible.

N'oublions pas non plus que, comme toutes les autres techniques de construction, la construction bois publique est soumise à un ensemble de réglementations dont une des plus importantes concerne la sécurité incendie.

Il existe de nombreux établissements accueillant du public construits en bois, alors que dans ces domaines la réglementation incendie est particulièrement draconienne. Une

preuve de plus que les constructions en bois répondent parfaitement aux exigences de la réglementation en vigueur.

Résistance au feu et réaction au feu : deux critères clés

La réglementation incendie s'appuie sur deux notions complémentaires : la résistance et la réaction au feu. En fonction du type de bâtiment, des risques, de l'emplacement et du rôle du produit dans la construction, cette réglementation fixe, sur base de ces deux critères, un certain nombre d'exigences.

La résistance au feu représente la capacité d'un produit ou d'un composant de construction à remplir ses fonctions portantes et/ou séparatives malgré l'action de l'incendie. Elle concerne les éléments porteurs (poteaux, poutres, planchers, etc.), ainsi que les éléments de séparation ou de protection tels que les cloisons, portes, plafonds ou encore les conduits.

Le système de classification exprime, en minutes, la résistance de l'élément de construction en termes de capacité portante

(R), d'étanchéité au feu (E) et d'isolation thermique (I).

Classe R (résistance mécanique) : durée pendant laquelle l'ouvrage reste stable et l'élément de construction conserve ses capacités de portance et d'auto-portance ;

Classe E (étanchéité) : durée pendant laquelle l'élément de construction reste étanche aux flammes et aux gaz inflammables, évitant ainsi la propagation des gaz de combustion et des fumées du côté non sinistré ;

Classe I (isolation) : durée pendant laquelle l'élément de construction permet de limiter l'élévation de température de la surface non exposée au feu, évitant ainsi la propagation de la chaleur du côté non sinistré.

Pour permettre l'évacuation sécuritaire des occupants et l'intervention des secours,

la durée des performances structurelles d'un bâtiment doit être généralement comprise entre 30 et 120 minutes.

La réaction au feu définit le comportement d'un matériau ou d'un produit mis en œuvre qui, en présence d'une flamme ou d'une élévation de température, participe ou non au départ et au développement du feu par son caractère plus ou moins combustible. Elle ne concerne que les matériaux de revêtements et les éléments structurels en surface.

Le système de classification de la réaction au feu des produits de construction définit sept classes principales de contribution au feu (A1, A2, B, C, D, E et F) et deux aspects additionnels, à savoir le dégagement de fumée (s1, s2 et s3) et la production de gouttelettes et de particules en feu (d0, d1 et d2).



Réduire les risques, optimiser l'évacuation

Le risque d'incendie est identique pour tout type de bâtiment, indépendamment du matériau de construction utilisé. Il est, avant tout, fonction de l'aménagement intérieur et du mobilier généralement combustibles (tentures, fauteuils, etc.), de l'état des équipements tels que les installations électriques ou encore des précautions quotidiennes prises par les occupants.

La problématique de la sécurité incendie n'est donc pas uniquement une question de matériau,

mais avant tout, et surtout, une question de conception générale du bâtiment. Cette dernière doit répondre aux réglementations en vigueur et à une logique qui lui est propre. Ainsi, au sein des établissements accueillant du public et des immeubles à grande hauteur, l'objectif principal est l'évacuation rapide et sûre d'occupants qui ne connaissent pas forcément le bâtiment. Dans une habitation, on recherchera davantage à limiter la propagation de l'incendie, à garantir l'évacuation et à permettre l'accès des secours.

L'enjeu de sécurité réside principalement dans la capacité d'évacuation des occupants et des fumées en cas d'incendie. En modifiant plusieurs paramètres du bâtiment tels que sa taille, le nombre d'étages, les accès, et surtout le nombre, la longueur et le type de chemins d'évacuation des personnes et des fumées, on peut concevoir un bâtiment dont la performance en matière de sécurité incendie est au moins équivalente, voire supérieure, à celle prescrite par les normes.

Classe de performances de réaction au feu		Critères complémentaires des classements A2, B, C ou D	
A1	Aucune contribution au feu	S	Production de fumée
A2	Très faible contribution au feu		s1 : Très faible production de fumée
B	Contribution faible au feu		s2 : Production limitée de fumée
C	Contribution significative au feu		s3 : Production élevée de fumée
D	Contribution élevée au feu	D	Production de gouttelettes et/ou particules enflammées
E	Contribution importante au feu		d0 : Pas de gouttelettes et/ou particules enflammées
F	Pas de comportement en réaction au feu déterminé		d1 : Gouttelettes et/ou particules enflammées ne persistant pas plus de 10 secondes
			d2 : Gouttelettes et/ou particules enflammées

RÉALISATIONS PUBLIQUES

Préau de l'école de Cobrieux

La ville de Cobrieux, sensible à la dimension environnementale de ses constructions, dispose depuis plusieurs années d'une école dotée d'une structure bois. Afin de pallier l'absence d'espace extérieur couvert, elle a souhaité construire un préau en peuplier régional. Ce choix permet de respecter les considérations environnementales mais aussi esthétiques pour un coût raisonnable d'environ 60 000 € HTVA. Ce projet illustre également la politique initiée par les pouvoirs publics, aux niveaux régional et départemental, et par la filière forêt-bois, pour redonner ses lettres de noblesse au peuplier.



Tribunes du stade Marcel Guerville à Étaples-sur-Mer

La commune d'Étaples-sur-Mer a été la première à réaliser un projet vitrine prometteur en matière de développement durable grâce à la construction de nouvelles tribunes pour son stade de football. Cette réalisation utilisant massivement du peuplier régional en bois de structure (170 m³ hors bardage) a été finalisée en 2012 et a fait le bonheur des sportifs et des spectateurs. Le montant total des travaux (885 000 € HTVA) a été subventionné en partie par le Conseil régional des Hauts-de-France. La construction d'un équipement sportif est avant tout conditionnée par des normes très strictes, en cela la construction des vestiaires et de tribunes a dû répondre à un cahier des charges très précis.



Extension d'une école à Binche

Il s'agit ni plus ni moins de la première école isolée en paille de Belgique. Pour cette extension de trois bâtiments à « énergie positive » dont le montant des travaux s'élève à 1 500 000 € HTVA pour 1100 m², la direction du Collège Notre-Dame de Bon Secours à Binche s'est voulue cohérente avec la pédagogie appliquée au sein de l'établissement, laquelle défend le respect de l'environnement et les principes de

l'éco-citoyenneté. C'est ainsi qu'elle a validé un projet qui préconisait des matériaux sains, renouvelables, respectueux des personnes et de l'environnement. Les trois nouveaux bâtiments sont à structure bois avec une isolation en paille et un enduit à l'argile côté intérieur ; la façade est revêtue d'un bardage en bois.



Le choix des matières a été pensé en vue de favoriser un approvisionnement via des filières aussi courtes que possible. Dans le même esprit, tous les matériaux pourront être facilement recyclés une fois le bâtiment parvenu en fin de vie.



EHPAD des Hauts-Buttés

Ce projet de restructuration de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), « Les Résidences Saint Antoine », implanté depuis plusieurs décennies sur les hauteurs du massif ardennais à Monthermé (08), concerne l'extension de l'établissement par la construction d'une unité destinée à accueillir des patients souffrant d'Alzheimer.

Pour une surface de 4 740 m² et un coût de 8 800 000 € HTVA, le projet de restructuration du site et de l'extension de l'établissement a consisté à démolir

des bâtiments abandonnés et requalifier diverses fonctionnalités pour une meilleure organisation interne.

Des systèmes et des solutions techniques ont été mis en oeuvre pour améliorer l'impact environnemental et la performance énergétique du bâtiment : construction en ossature bois, balcons en chêne (essence naturellement durable), production de chauffage par pompe à chaleur et distribution par le sol (chape augmentant l'inertie du bâtiment), production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques.



ATELIER DE TROMCOURT : PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL



L'Atelier de Tromcourt vient de fêter ses dix ans d'existence. Aujourd'hui, le bureau occupe neuf collaborateurs dont six architectes et deux ingénieurs. « Malgré la prédominance des architectes au sein de l'atelier, nous nous considérons avant tout comme un bureau d'études, mais avec un important volet architecture, où nous pouvons mettre en avant différentes expertises pour lesquelles nous disposons des agréments comme les études de stabilité, les calculs PEB, la coordination sécurité-santé ainsi que les techniques spéciales » explique Pierre Salingros, administrateur du bureau.

La palette d'activités de l'Atelier de Tromcourt comprend avant tout des complexes d'une certaine ampleur : sportifs, hospitaliers, administratifs, scolaires mais aussi des établissements Horeca et de la promotion d'immeubles à appartements... et ce pour des maîtres d'ouvrage tant publics que privés. « Nous nous occupons aussi d'habitations unifamiliales mais à la marge, pour nous faire plaisir, quand il s'agit de projets qui nous permettent de laisser libre cours à notre créativité. »



JEAN-PHILIPPE THOMAS ARCHITECTES : « PARCE QUE LA VIE EST A CONSTRUIRE... »

Située à Reims depuis 2000, l'agence AAT Architecture a été créée par l'architecte Jean-Philippe Thomas. Elle a été renommée en 2011 "Jean-Philippe Thomas Architectes".

L'atelier s'implique, depuis ses débuts, dans des réalisations exemplaires qui privilégient les performances énergétiques, le développement durable, l'accroche au territoire, l'audace architecturale et une signature identifiable.

10 Un bureau d'architecture converti au bois

Particularité du bureau : il a décidé de ne travailler qu'au niveau local, sa zone de chalandise englobant, grosso modo, la « botte du Hainaut » et le sud de la Province de Namur. C'est précisément une entreprise voisine, Stabilame pour ne pas la citer, soit l'une des plus importantes entreprises de construction bois de Wallonie, qui va permettre à l'Atelier de Tromcourt de prendre pied sur ce segment particulier.

« Le bois ne m'était pas totalement inconnu puisque j'avais construit ma maison en ossature bois une dizaine d'années auparavant et, à cette occasion, j'avais pris conscience du potentiel de ce type de construction. » Mais quand, en 2015, Stabilame propose à Pierre Salingros de collaborer sur le projet d'une maison de repos en bois à Mariembourg, c'est une découverte. « J'ai beaucoup appris sur ce chantier, notamment sur les réponses techniques qu'une



entreprise spécialisée en construction bois pouvait apporter quand certains problèmes se posaient. » Depuis lors, les deux partenaires ont collaboré à plusieurs reprises sur d'autres chantiers importants comme la crèche Casimir à Baileux, la construction du club house du golf de l'Eau d'Heure ou encore l'extension de la Brasserie des Fagnes à Mariembourg.

« Aujourd'hui, même si nous pouvons préconiser d'autres matériaux, nous tentons malgré tout, dès que le projet le justifie, de

prescrire du bois et, de préférence, du bois local puisque la région dispose de nombreuses ressources en la matière. Et les maîtres d'ouvrage y sont de plus en plus sensibles. »



Pierre Salingros
+32 (0)60 34 43 34
info@atelierdetromcourt.be
www.atelierdetromcourt.be

Une passion autour du bois depuis de nombreuses années

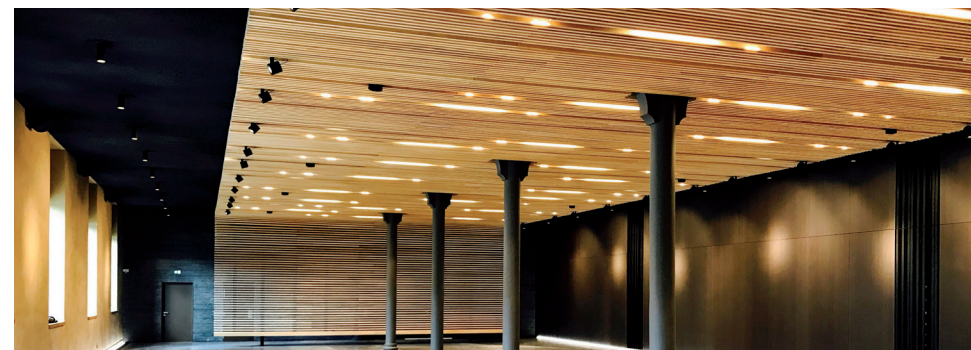
Jean-Philippe Thomas est un amoureux de la culture scandinave et des paysages sylvestres. De ses nombreux séjours nordiques, il a rapporté l'amour du bois, qu'il utilise dans la plupart de ses réalisations. Un matériau noble, sobre et écologique qui insuffle naturellement un sentiment d'apaisement. Il cite : « Le bois est un vecteur contemporain, sa grande plasticité,

ses performances techniques remarquables et sa longévité toujours élégante permettent une grande précision dans la construction tout en s'inscrivant dans le temps ». Et d'ajouter : « Je veux créer une architecture en lien avec l'extérieur, qui rende les habitants heureux et conscients de leur lieu de vie. Je veux tendre vers un ré-enchantement de l'architecture engagée et sensible. L'architecture est au centre de la société, c'est une responsabilité esthétique, culturelle et sociétale essentielle ».



www.jeanphilippe-thomas.com

Pour exemple, l'architecte a réalisé neuf projets de type « Enseignement et Éducation » (collège, université, etc.) en Grand-Est, offrant ainsi un environnement d'apprentissage sain et écologique aux enfants et étudiants du territoire.





BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DANS LES BÂTIMENTS EN BOIS

S'immerger dans la nature, même l'espace d'un instant, favorise l'apaisement physique et psychologique et induit, de manière plus globale, des effets positifs sur la santé et le bien-être. Cependant, l'urbanisation croissante de nos milieux de vie, de nos mentalités et de nos comportements nous éloigne de plus en plus de la nature et de ses bienfaits.



Le bois, un lien avec la nature

Dans les espaces de vie tels que les bureaux, les écoles ou encore les hôpitaux où le temps passé dehors est fortement limité, et où le stress est une composante inévitabile, la création et le renforcement d'un lien avec la nature jouent un rôle essentiel sur la santé des personnes qui y vivent.

Si les « bains de forêts » sont fortement ancrés dans certaines cultures, notamment au Japon, et leurs effets positifs sur la santé humaine prouvés depuis plusieurs années, de récentes études ont démontré que le bois constituait une solution efficace pour produire, au sein d'environnements intérieurs, des bienfaits comparables à ceux prodigués par la nature.

Des effets bénéfiques pour la santé

Par la sensation de chaleur, de confort et de sérénité, le bois conduit à la réduction de la pression sanguine et des battements de cœur, atténuant ainsi le stress et l'anxiété. En milieu scolaire, la réduction du stress de l'enfant améliore sa capacité d'apprentissage et induit un impact positif significatif à long terme, notamment en termes d'attention et de confiance en soi. Une récente étude

Références :

*Joanneum Research
Holz macht gesund (2012)

autrichienne a démontré que les élèves évoluant au sein de classes en bois présentaient, en moyenne, 8 000 pulsations cardiaques de moins par jour et un tonus vagal favorable au cœur plus élevé que les élèves évoluant au sein de classes dépourvues d'éléments en bois*.

Au sein des hôpitaux, où les conditions de santé et de sécurité empêchent la présence de plantes, l'utilisation visible de bois a démontré toute son importance. Perception de la douleur plus faible, temps de récupération et jours de maladie réduits sont autant d'éléments qui découlent de ce lien avec le matériau bois. Les homes et centres de soins ont également noté que la présence de bois, en structure, parement ou mobilier, favorise les interactions sociales entre les résidents et patients et contribue, par conséquent, à améliorer leur bien-être et leur santé.

Enfin, des études ont démontré que l'intégration d'éléments en bois au sein de l'environnement de travail d'employés de bureaux améliore leur confort, renforce leurs relations, stimule leur créativité et induit, en fonction du contexte, une productivité accrue.



Quand composante écologique rime avec santé publique

L'augmentation des recherches dans ce domaine tend donc à confirmer que la présence de bois à la maison, au travail ou à l'école a des effets positifs sur le corps, le cerveau et l'environnement. Le nombre croissant d'architectes et de designers qui intègrent du bois, de manière visible,

partiellement visible, voire dissimulée, au sein des bâtiments d'habitation, de soins, d'apprentissage ou de repos en est d'ailleurs la preuve. Outre la composante écologique, ce sont également les bénéfices liés à la santé et au bien-être qui sont recherchés. Si la durabilité de nos méthodes de production et de consommation constitue un enjeu d'actualité, il importe, dans un

contexte où les gens passent la plupart de leur temps à l'intérieur des bâtiments, de ne pas négliger la conception de l'environnement intérieur et son impact sur la santé des occupants. D'autant plus que le bois, matériau écologique de prédilection mais également matériau de bien-être, a encore une grande carte à jouer !

PUBLICATIONS PROFILWOOD

Pourquoi et comment valoriser le bois et les entreprises locales au sein des infrastructures publiques ?


Quels sont les intérêts du bois pour les infrastructures publiques ? Et ceux du bois local qui possède de nombreux avantages pour le développement économique de nos régions ?

Les marchés publics sont d'une importance cruciale pour les entreprises locales et la filière bois ; les maîtres d'ouvrages publics ont une responsabilité importante dans ce domaine.

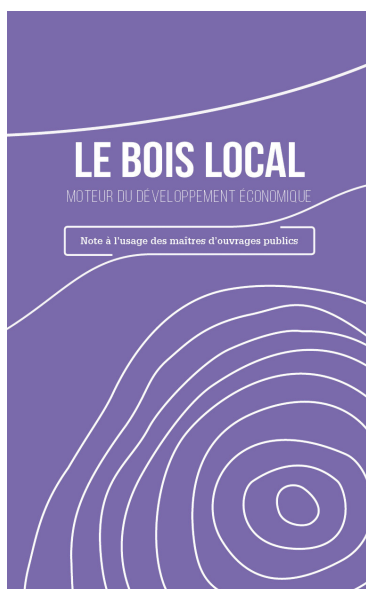
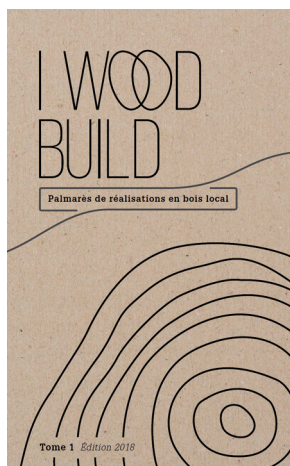
Cette brochure présente les avantages liés au bois pour les infrastructures publiques, quelques exemples de réalisations et les résultats d'une étude - réalisée par le bureau d'avocats spécialisé DaldeWolf - pour aider les pouvoirs publics à rédiger leurs cahiers des charges afin de valoriser les filières locales.

Et parce que les arguments devraient toujours s'accompagner d'une preuve matérielle, les opérateurs du projet ProFilWood ont associé cette brochure au catalogue de réalisations en bois local « I Wood Build », véritable portrait du potentiel de nos essences locales dans tout projet de construction !

Ces publications sont disponibles sur notre site internet www.profilwood.eu. Mais si vous désirez obtenir des exemplaires papier, n'hésitez pas à contacter l'un des partenaires du projet.

 L'ensemble de ces publications sont disponibles sur notre site internet www.profilwood.eu. Si vous désirez obtenir des exemplaires papier, n'hésitez pas à contacter l'un des partenaires du projet.

I WOOD BUILD Palmarès de réalisations en bois local



LE BOIS LOCAL
Moteur de développement économique



NEWS

CYCLE DE CONFÉRENCES SUR LA VALORISATION DU BOIS


JOBS@SKILLS (Structure Collective d'Enseignement Supérieur des Provinces de Liège et Luxembourg) et l'Office économique wallon du bois organisent le cycle de conférences « La valorisation du bois dans tous ses états », dont l'objectif majeur est d'explorer le champ des possibles en matière de transformation du bois. Les concepteurs des produits et procédés les plus innovants seront invités, dans ce cadre, à proposer aux entrepreneurs, chercheurs et étudiants wallons un aperçu de l'avenir. Une offre de formation continue devrait voir le jour à la suite de ce cycle de conférences.

Conférence de lancement le 22 novembre 2018 à Harzé sur la gestion de production informatisée dans les industries du bois.

 Plus d'informations sur www.campusarlon.uliege.be

GRUPE DE TRAVAIL BOIS

Dans le cadre du projet Bâti C2, un Groupe de Travail Bois se réunit ce 09 novembre afin d'échanger sur la mise en place d'une série d'actions à mener dans les prochains mois sur le territoire transfrontalier. L'organisation d'un vaste programme de conférences délivrées par des professionnels à destination des étudiants en architecture, ingénierie et construction figure notamment parmi les différents sujets à débattre.

 Pour plus d'informations sur ce Groupe de Travail Bois : Amandine Debaeke a.debaeke@lignebois.be

PRIX À L'INNOVATION BÂTI C2

Les partenaires du projet Bâti C2 lancent la seconde édition du Prix à l'innovation. Cette initiative a pour but de soutenir les entreprises dans le développement de techniques innovantes qui mettent en œuvre des matériaux bio-sourcés et locaux. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement individualisé (soutien technique, commercial ou normalisation de produits) d'une valeur pouvant aller jusqu'à 4 000 €. Clôture de l'appel à candidatures le 30 novembre 2018.

 Pour plus d'informations : Aurore Leblanc - al@lignebois.be

TROIS FORMATIONS À SUIVRE

Les opérateurs du projet FormaWood vous proposeront prochainement de suivre trois formations sur les thèmes suivants : les revêtements extérieurs de façades en bois (3 jours), la sécurité incendie (1 jour) et l'hygrothermie (2 jours).

 Plus de renseignements sur www.formawood.eu

BILAN DU SECTEUR SCIAGE WALLON EN 2017

Hout Info Bois dresse le bilan de l'état de la filière wallonne du sciage pour l'année 2017. Évolution du secteur, approvisionnement, commercialisation, contraintes et opportunités sont autant d'éléments relevés dans le document et destinés à alimenter la réflexion et les actions à mener pour soutenir et développer ce secteur essentiel de la filière forêt-bois. Le document sera disponible dès novembre 2018.

 Pour obtenir le bilan, contacter hh@bois.be

CARNET D'ARCHITECTURE FORMAWOOD

L'appel à projets organisé par les partenaires FormaWood, destiné à valoriser des réalisations en construction bois en Wallonie et en région Hauts-de-France, s'est clôturé le 31 août 2018. Les projets les plus remarquables, sélectionnés par un jury de professionnels, figureront dans un carnet d'architecture à large diffusion. Sa sortie est prévue pour le 15 novembre 2018.

 Pour plus d'informations : Ligne Bois - info@lignebois.be


LA MARQUE « BOIS LOCAL - NOTRE SAVOIR-FAIRE » ACCUEILLE SON 40^e ADHÉRENT !

Lancée à l'été 2015, la marque collective « Bois local - Notre savoir-faire » compte à présent 40 adhérents. Toutes ces entreprises s'engagent à produire sur le territoire wallon à base de ressources issues d'un rayon maximal de 200 km. De quoi répondre à la demande des consommateurs, de plus en plus friands de produits issus des circuits courts.

 Plus d'informations sur www.boislocal.be

UN COFFRET BOIS DE 80 ESSENCES

Envie d'exercer vos talents d'identification ou de disposer d'un incroyable outil didactique sur la diversité des essences commercialisées à travers le monde ? Hout Info Bois vous propose d'acquiescer un coffret regroupant près de 80 échantillons de bois d'essences tropicales et tempérées.

 Disponibles à partir de septembre 2018, ces coffrets pourront être commandés à l'adresse suivante : jd@bois.be



Feel Wood
ProFilWood



Partenaires du projet :

Fibois Hauts-de-France

34 bis rue Émile Zola
F - 59650 Villeneuve d'Ascq
Tel: +33 (0)3 20 91 32 49

www.bois-et-vous.fr



Hout Info Bois

Rue Royale, 163
B - 1210 Bruxelles
Tel: +32 (0)2 219 27 43

www.houtinfobois.be



Ligne Bois

Rue Nanon, 98
B - 5002 Namur
Tel: +32 (0)81 39 06 46

www.lignebois.be



Office économique wallon du bois

Rue de la Croissance, 4
B - 6900 Marche-en-Famenne
Tel: +32 (0)84 46 03 50

www.oewb.be



Valeur Bois

Complexe agricole du Mont Bernard
F - 51000 Châlons-en-Champagne
Tel: +33 (0)3 26 26 82 65

www.valeur-bois.com



Partenaires financiers:



les enchanteurs 03 20 04 02 90 - RCS LILLE B 369 508 405

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional